

Procédure de Déclassement

Rappel lexical

Classement : règle de droit pour conférer le statut de voie communale.

Alignement : élargissement et/ou redressement des voies communales (sur délibération du Conseil Municipal)

Déclassement : sortie d'un bien du domaine public.

Mise en œuvre

① Compétence

Compétence exclusive de la commune en la matière

Le conseil municipal statue sur le déclassement par délibération non soumise au contrôle de légalité par le Préfet.

② Formalisme

Nécessité d'un **acte administratif** faisant perdre à une route son caractère de voie publique et la soustrait au régime juridique auquel elle se trouvait intégrée.

③ Préalable nécessaire => la désaffectation.

Elle consiste en un simple constat que le bien n'est plus affecté au service public.

Elle peut également faire l'objet d'une décision.

Procédure avec ou sans enquête publique ?

Le déclassement avec enquête publique		Le déclassement sans enquête publique	
Cas 1 : Les déclassements, ont pour conséquence la non-affectation, partielle ou totale, de la voie à la circulation générale.	Cas 2 : Lorsque les droits d'accès des riverains sont mis en cause	Cas 1 : Si le classement ou le déclassement de la voie est déjà prévu dans un document de planification lui-même assujetti à enquête publique.	Cas 2 : Si l'opération comporte une expropriation, elle-même soumise à enquête d'utilité publique.

La délibération et le dossier technique seront transmis au cadastre pour la modification cadastrale.

Et après ?

Lorsque l'objectif d'un déclassement est la vente de la parcelle, le Centre de Gestion de la Lozère est en mesure de rédiger pour vous l'acte administratif de vente faisant suite au déclassement.

Rôle du CDG 48

Nos juristes peuvent vous accompagner tout au long de cette procédure et rédiger vos actes.

Schéma 1 : La procédure de déclassement AVEC enquête publique

Extrait du site www.creuse.gouv.fr

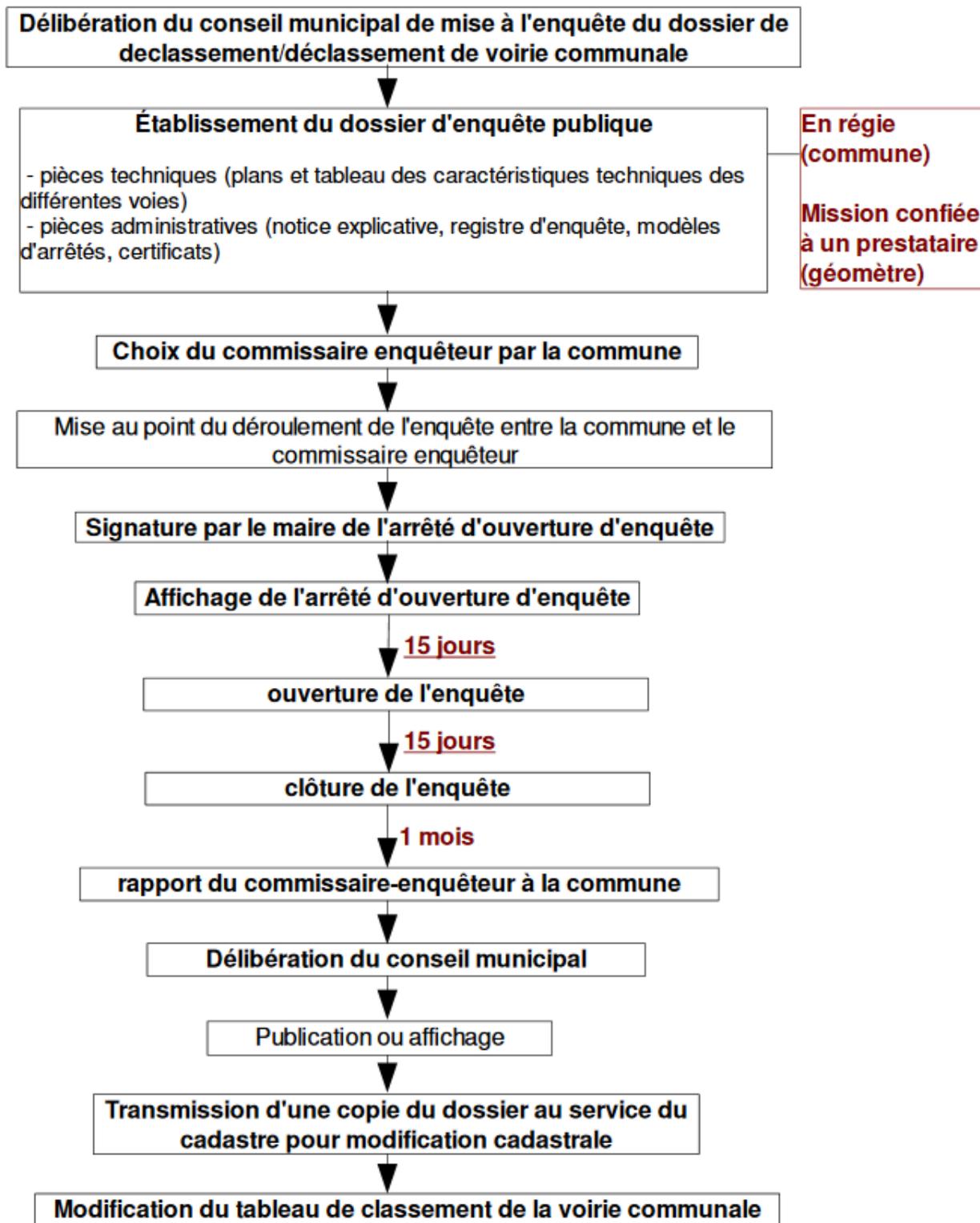


Schéma 2 : La procédure de déclassement SANS enquête publique

Extrait du site www.creuse.gouv.fr

